

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 septembre. — Le Times contient une lettre, datée de Bruxelles le 13 septembre, dans laquelle on lit les passages suivans :

« Je puis vous dire maintenant, avec assez de confiance, qu'un traité de commerce entre la Belgique et l'Angleterre sera probablement bientôt conclu, et introduira des modifications très-favorables dans les douanes.

« Il existe, continue le correspondant, une bonne garantie en faveur des principes libéraux de l'Angleterre, dans le fait que le gouvernement a suspendu l'ordre de percevoir des droits élevés sur les vaisseaux belges à leur entrée dans les ports britanniques.

« Les nouvelles de Paris donnent beaucoup d'espoir que la commission, qui s'est rendue dernièrement dans cette capitale, aura du succès quant à plusieurs objets de sa mission, si pas pour tous. »

Le correspondant parle ensuite de l'envoi d'un navire belge à Singapore. Il doute qu'un vaisseau étranger, chargé de produits étrangers, pourra y entrer sur le même pied que les vaisseaux anglais.

— Le Globe annonce qu'on s'est enfin aperçu à la bourse de Londres que les spéculateurs recevaient les cours de Paris par des pigeons voyageurs, et même 24 heures avant l'arrivée possible de toute estafette. Les mêmes communications se font de Londres à Paris.

FRANCE.

Paris, le 17 septembre. — Il n'y a point aujourd'hui de dépêche télégraphique.

DETTE D'ESPAGNE.

Conclusion du rapport du comité des finances. On écrit de Madrid, le 10 septembre :

« On vient de me communiquer le rapport du comité des finances qui sera soumis aux cortès ; je m'empresse de vous en adresser le résumé.

Le voici :

1^o Le total des emprunts connus sous le nom d'emprunts des cortès, contractés dans les pays étrangers, au nom de la nation en 1820, 1821, 1822 et 1823, sont déclarés être légaux et sont reconnus comme dette de l'état. La liquidation en sera faite préalablement.

2^o Le ministre des finances soumettra aux cortès un projet de loi, pour proposer les bases de la liquidation et les moyens de payer les emprunts mentionnés dans l'article précédent.

3^o La nation ne se reconnaît pas débitrice des emprunts appelés emprunts royaux ou Guehard, les rentes perpétuelles, les trois pour cent d'Espagne et la dette différée, contractés depuis 1823 jusqu'à ce jour.

4^o Les soixante millions de réaux dûs à l'Angleterre pour prétentions à la charge de l'Espagne, et les douze millions dûs aux Etats-Unis, sont exceptés de l'article précédent.

5^o La reconnaissance de la dette créée en faveur du trésor français, en vertu du traité du 30 décembre 1828 (1), est suspendue, mais en attendant on aura soin du paiement des intérêts et des fonds d'amortissement comme auparavant.

Je n'ai pas besoin de vous prévenir que ce rapport est l'ouvrage de la majorité du comité, c'est-à-dire, de cinq membres sur neuf.

Le rapport de la minorité est prêt également ; celui-ci conclut à la reconnaissance de tous les emprunts, dans le sens le plus étendu. (Ind.)

— On apprend de source certaine que le général Rodil a confié au colonel Gurrea le commandement d'une colonne, avec ordre de poursuivre à outrance le prétendant. Cette mesure est une des plus importantes qu'ait prises Rodil jusqu'à ce jour : personne, assure-t-on, ne peut mieux s'acquitter de la mission de prendre don Carlos que le colonel Gurrea, qui possède de grands talens militaires, une intrépidité à toute épreuve, et qui connaît parfaitement le pays.

— Rothschild fait partir un de ses neveux (M. Lionel) pour Madrid, avec, dit-on, de nouvelles propositions.

— Dans sa séance du 24 août dernier, présidée par M. Alphonse de Lamartine, la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon, s'est arrêtée aux termes suivans pour texte de la question qu'elle met au concours pour 1835 :

« Rechercher, dans l'intérêt de la morale publique, de l'humanité et de l'état, les causes de la multiplication des enfans trouvés et abandonnés ;

« Et indiquer les bases d'une législation meilleure qui assure leur avenir social ? »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

— Voici quelles ont été les vitesses progressives obtenues depuis dix années aux courses du Champ-de-Mars, à Paris. La distance franchie étant constamment de 4,000 mètres.

En 1824, la *Sansonnète*, appartenant à M..., a mis 5 minutes 16 secondes pour franchir cette distance.

En 1825, la *Distribution*, à M. Drake, a mis 5 minutes 6 secondes.

En 1826, *Odysseus*, au duc de Guiche, a mis 5 minutes 13 secondes 2/5.

En 1827, *Medea*, au même duc, a mis 5 minutes 5 secondes 4/5.

Et *Boneytorus*, à lord Seymour, 4 minutes 55 secondes.

En 1828, *Zéphir*, à M. Crémieux, 5 minutes 3 secondes 2/5.

En 1829, *Vesta*, à M. Labastide, 5 minutes 1 seconde 4/5.

En 1830, *Malvina*, au comte d'Orsay, 5 minutes 4 secondes 1/5.

En 1831, *Silvio*, à M. Goetzmann, 5 minutes 6 secondes 2/5.

En 1832, *Eglé*, à lord Seymour, et *Félix*, à M. Rieussec, 5 minutes 7 secondes 4/5.

En 1833, *Paradox*, au comte Demidoff, 4 minutes 50 secondes.

En 1834, hier, *Félix*, à M. Rieussec, 4 minutes 50 secondes.

— Il existe à la bibliothèque de Lille un commentaire en anglais sur les psaumes de David, imprimé sur vélin. Ce livre précieux paraît avoir appartenu à Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, car, sur un revers, on lit des vers latins écrits et signés par lui. Il avait, dit-on, cet ouvrage dans sa prison, et il en fit don, avant d'être décapité, au prêtre qui l'aïda dans ses derniers momens.

— Une foule brillante avait envahi hier au soir la vaste salle de l'Opéra pour assister à la première représentation de la *Tempête*. Cette tempête où les musiciens de la mer expiraient au trou du souffleur a complètement réussi : des balots de laine ont merveilleusement figuré l'écumée de l'onde irritée, seulement il est resté un peu d'écume sur la scène, et les pieds des danseuses pouvaient s'y prendre désagréablement. La *Tempête* en papier de l'Opéra n'était pas la seule nouveauté qui attirait le public à ce théâtre. L'affiche avait annoncé les débuts de Mlle. Essler, jeune danseuse qui nous arrive des bords du Danube et aux charmes de laquelle le fils du grand homme n'avait pas été, dit-on, indifférent. Mlle. Essler est belle ; elle a de la dignité dans le maintien, de la noblesse dans la physionomie, une jambe qui donnerait des tentations à tous les saints du Paradis, des poses gracieuses. Mlle. Essler parcourt et en cadence la scène tout entière de l'Opéra sur la pointe des pieds ; on dirait alors une statue de Vénus placée sur un obélisque.

Mlle. Essler danse à ravir et joue la pantomime comme un ange. Mlle. Taglioni, qui assistait à la représentation, paraissait émue de l'accueil que le public faisait à sa rivale ; mais que Mlle. Taglioni se rassure, Mlle. Essler n'a rien de l'aimable sylphide et ne parviendra pas à l'effacer. Quoique la nymphe germanique se soit placée à un très-haut rang dès son début à l'Opéra, la Bayadère Taglioni ne cessera point de tenir le sceptre à la rue Lepelletier.

— M. le comte Cornudet, pair de France, vient de mourir à Paris, et ses obsèques ont eu lieu le 15.

— Le Journal de Montbrison a reçu de Saint-Galmier les détails suivans sur les derniers désastres :

Le 26 août, à huit heures du soir, une pluie battante commença à faire croître la petite rivière qui coule dans notre pays : à onze heures, elle s'élevait à une hauteur incalculable ; mais ce n'était qu'un prélude aux désastres que nous devons éprouver ; des cris affreux perçaient dans l'éclat de l'orage, et nous appelaient sur le lieu de cette malheureuse scène, que les fureurs de la Coize bouleversaient incessamment. Ici nous étions obligés de briser les toitures des maisons, pour sauver les malheureux qui trouvaient un horrible tombeau dans leurs habitations ; ailleurs il fallait lutter contre des amas de débris de charpente, d'arbres, pour arracher aux flots quelques victimes ; enfin, après une longue nuit de douleur, le jour parut, et c'était un spectacle à arracher des larmes : vingt maisons avaient disparu, et cinq personnes ne purent être retrouvées. Beaucoup d'autres étaient blessées ou hors d'état de se soutenir. Au nombre des édifices qui ont été emportés, je vous citerai les moulins Staron, l'hôtel Durret, l'établissement de M. Ramel. Le vieux pont dit des Romains, que tant de siècles avaient respecté, a lui-même été entraîné, et aucun des nouveaux ponts n'a résisté au choc. L'abondance de la promenade, le versant de la côte, ne sont plus qu'un amas d'arbres et de décombres, qu'on ne pourrait charger sur des milliers de voitures. On voit chacun occupé à chercher dans le silence de la douleur les débris de sa fortune, et les ordres les plus sévères sont donnés pour que tout ce qu'on pourra trouver soit rapporté à un endroit indiqué. On estime la perte à 500,000 fr., et on m'assure qu'il y a au moins quinze familles qui n'ont conservé que leurs corps.

Dans une autre lettre de Saint-Galmier, nous lisons :

« Ce n'est pas la pluie qui a fait enfler notre rivière ; il paraît qu'une trombe d'eau avait éclaté sur Iseron, Duerné et ses environs, et la Coize prend sa source dans ses montagnes. »

— Avant hier, à la police correctionnelle, un voleur venait d'être condamné pour récidive à treize mois de prison. « Si vous reparaissiez devant la justice, lui dit le président, vous serez condamné à cinq ans. — On sait ça, Monsieur, répond le filou. »

Cette réponse prouve que les voleurs se policent. Il y a quelques années, une femme à qui le président des assises faisait une observation analogue, avait répondu : *On sait ça, gamin !*

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENS DE LA SYRIE.

Le Journal des Débats publie l'historique des événemens qui viennent d'avoir lieu en Syrie. Vers la fin de mai dernier une insurrection éclata dans les montagnes de Naplouse et de Jérusalem. On évaluait à 25 mille le nombre des individus qui prirent part au mouvement. Un régiment d'infanterie égyptienne fut défilé et bientôt après sur un autre point un régiment de cavalerie d'Ibrahim Pacha essaya un échec plus complet encore.

Cependant, sur d'autres points où Ibrahim se trouvait en personne, les insurgés furent taillés en pièces, et dans ses lettres à son père il annonçait même comme prochain le terme de la lutte.

Méhémet-Ali ne partagea point cette confiance. Il croyait certain que des émissaires étaient arrivés en Syrie, et que d'actives intrigues étaient ourdies pour y opérer un soulèvement général. Sa résolution fut bientôt prise. Jugeant qu'il n'y avait pas un moment à perdre, le pacha s'embarqua pour Jaffa le 24 juin, conduisant à sa suite un corps d'environ 8,000 hommes de troupes d'élite. Sa présence et l'arrivée de ce renfort produisirent un effet aussi rapide que décisif.

Frappés de terreur ou cédant à l'influence des moyens employés pour les désunir, les chefs des insurgés restèrent à peu-près inactifs, tandis qu'Ibrahim achevait d'écraser l'insurrection par la force des armes. Le village fortifié de Zitta, à 7 ou 8 heures de marche de Naplouse, fut enlevée à la baïonnette, et deux jours après, les montagnards, vaincus dans un second combat, y perdirent 400

(1) Ce sont les 80 millions dus à la France, pour l'indemnité des frais occasionnés par la guerre de 1823.

des leurs. A la suite de cette défaite tous les villages se soulevèrent, et les troupes égyptiennes entrèrent sans coup férir dans Naplouse. Les populations qui avaient pris part à la révolte ont été désarmées et trois chefs surpris en flagrant délit de trahison ont été décapités par ordre de Méhémet-Ali, qui, d'un autre côté cependant, a pardonné à Abou-Ghos, et s'est acquis par là le dévouement d'un homme puissant parmi les siens.

Méhémet-Ali est rentré le 27 juillet à Alexandrie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 18 SEPTEMBRE.

M. Casimir Perrier est parti hier matin de cette ville pour Paris.

— Le général Van Halen est, dit-on, arrivé à Bruxelles.

— Voici le discours adressé par le président de la Société royale d'Harmonie de Bruxelles à S. M. au moment de la remise du drapeau :

« Sire, la société en exprimant à V. M. son sentiment de reconnaissance profonde par la faveur distinguée dont votre auguste main vient de la flatter, ne fait que renouveler sa profession de foi de dévouement au pays et à l'honneur national que V. M. a consolidé; oui Sire, nous n'hésitons pas à reconnaître que c'est à votre personne que la Belgique doit sa conservation de son nom et de son indépendance, aussi la patrie et V. M. sont désormais inséparables, et c'est aux arts à rappeler constamment aux citoyens l'harmonie qui doit régner entre le prince qui sauva la nationalité et le peuple auquel il s'est dévoué.

« Agréer sire notre sincère remerciement pour cette enseignement qui nous récompense des faibles services que notre société a rendus à la révolution; nous ne faisons que suivre l'élan général, comme nous le faisons encore en vous exprimant notre gratitude. *Vive le Roi, vive la Reine!* »

— Le *Courrier des Théâtres* bien informé de ce qui se passe à l'Opéra, assure que le directeur, M. Véron, n'a sollicité ni la direction du théâtre de Londres ni celle des théâtres de Bruxelles. « Cet administrateur, ajoute-t-il, sait qu'il est redevable de tous ses soins, de tous les efforts de sa capacité au public de Paris dont il est l'ouvrage, et il ne se partagera pas. »

— Les détails qui suivent peuvent servir d'avertissement pour les personnes qui sont dans le cas de faire battre des matelas. Ces jours-ci le domestique d'un tapissier, étant venu carder des matelas dans une maison près du Manneken-Pis, a trouvé moyen de dérober quelques livres de laine. Voici de quelque manière il s'y est pris. On l'avait vu arriver dès le matin avec un large pantalon d'été et des bottes beaucoup trop vastes aussi, il était affublé d'un long frac à larges et longues poches; un tablier à poche couvrait sa poitrine, son ventre et ses jambes grêles sur toute leur longueur. Arrivé à 7 heures du matin, il prétexta une absence vers 8 heures pour aller prendre, disait-il un verre de *faro* avec sa *beurrée* du matin.

Une personne de la maison qui le rencontra fut surprise de l'ampleur soudaine de ses mollets, de la pontubérance de sa poitrine et de la tumeur survenue aux poches du tablier et à celles du frac. Elle voulut essayer de l'empêcher de sortir et lui offrit inutilement ce qui était nécessaire pour son déjeuner. Il revint une demi-heure après et continua son ouvrage. A midi même manège qu'à 8 heures.

Vers 7 heures du soir les soupçons s'étaient changés en certitude et l'on ne quittait plus notre homme dont l'embarras croissait à chaque instant. Profitant d'un moment opportun, on trouva dans le sac qui renfermait ses outils une forte poignée de laine bien serrée, une autre dans chacune des larges poches du frac, une autre dans les bottes, etc. Avis aux bons bourgeois qui emploient des tapisseries trop maigres. (Em.)

LIEGE, LE 19 SEPTEMBRE.

LES HOMMES POPULAIRES FORCÉS D'ÊTRE GIROUETTES.

On a pu remarquer dans notre n° d'hier qu'un journal du mouvement désespère de voir se former en Belgique des hommes d'état toujours d'accord avec eux-mêmes. Ce confrère parle là d'une espèce fort rare, celle des hommes qui savent conserver leurs ennemis et leurs amis, et nous ajouterons même que dans son parti on ne reste tel que jusqu'au moment du grand *critérium*.

Ces tristes réflexions lui viennent à propos de la rentrée de M. Evain au ministère. M. Evain, non responsable, à l'avenir comme par le passé, M. Evain, reçu à l'accolade par son récent et virulent adversaire, voilà aux yeux du confrère deux nouvelles *girouetteries* qui lui font prendre à lui, vertueux humoriste, l'*Alceste* de l'article de fonds, la cent millième résolution

De fuir, dans un désert, l'approche des humains.

L'extrême sensibilité de notre confrère à ces nouveaux mécomptes d'un cœur trop confiant, lui ont fait perdre le sang froid nécessaire pour remonter à la cause de cette *irréligion* politique à la mode, dont il est par trop naïf de s'étonner, quand on en a fait soi-même une condition de succès.

Ça été dans certaine opinion, un parti pris de mystifier le public. On lui a fait croire que la Belgique ferait trembler l'Europe, qu'elle s'imprimait une tache au front, en refusant d'être la receleuse des brouillons de tous les pays; que celui qui ne commençait pas, *à priori*, par regarder un homme public comme un concussionnaire, un trafiquant d'âmes, que sais-je? était lui-même un coupable, un agent de tous les crimes!

L'opinion publique ainsi fourvoyée, tous les mobiles de la considération politique étaient faussés le public poussait à la jonglerie, en proclamant assez nettement que charlatanisme et popularité c'était tout un. Comment dans cet état de choses, ne pas se faire un peu complice des exagérations les plus ridicules, lorsqu'elles n'étaient que cela? Ce rôle est même grandiose; il a quelque chose de romain, il rappelle le premier *Brutus* qui fit longtemps des enfantillages pour arriver à cette éminente gloire de sauver son pays, comme disent encore aujourd'hui ses innombrables imitateurs.

Ainsi, tant que l'opinion publique conservera son engouement pour la jonglerie, le *girouetisme* sera forcé pour beaucoup d'hommes politiques, quand viendra le moment de leur métamorphose à la *Brutus*, quand sera venu pour eux le moment de sauver le pays, après avoir rempli la première partie du rôle: et quoiqu'on en dise, tant que les conditions de popularité n'auront pas changé, il n'y aura garantie d'unité dans la conduite que chez ceux qui savent, alors qu'il le faut, se mettre au-dessus de l'opinion, s'attirer l'impopularité.

Nous avons annoncé il y a quelques jours que l'ambassadeur anglais, près de notre cour, sir Robert Adair, était arrivé à Argenteau. La personne qui nous avait rapporté ce fait avait ajouté qu'on y attendait l'ambassadeur autrichien, M. de Dietrichstein. Un journal orangiste s'empressa de bâtir là dessus l'histoire la plus stupide du monde. En résumé, la présence de deux diplomates près de Liège avait pour objet de conférer avec M. le comte d'Argenteau, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, sur une défense faite par l'Autriche (par l'Autriche entendez vous) de continuer les travaux du chemin de fer. Il aurait été superflu de répondre à une pareille absurdité, si plusieurs feuilles belges n'avaient jugé à propos de reproduire l'article du *Lynx*. Nous dirons donc, et seulement à l'occasion de cette reproduction, que l'ambassadeur autrichien n'a point paru à Argenteau, et en second lieu que l'empereur d'Autriche n'a point de chambellan du nom d'Argenteau, et enfin que l'honorable comte qui porte ce nom n'est attaché à aucun titre au gouvernement autrichien.

Le *Times* parle aujourd'hui d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la Belgique. Nous reproduisons l'article du journal anglais sans toute fois en garantir le contenu. (V. Londres.)

On lit dans plusieurs journaux de Paris, à propos de l'arrivée d'un ambassadeur turc dans cette capitale que le cabinet de St. Pétersbourg pousse secrètement la Turquie à demander à la France l'évacuation d'Alger. L'intention du gouvernement russe, qui s'attend bien à un refus, serait de justifier l'occupation prochaine de Constantinople. L'histoire est assez bien trouvée, et la presse exagérée pourra vivre là dessus pendant plusieurs jours.

Nos lecteurs trouveront sous la rubrique de France un résumé des événements de la Syrie.

Des lettres de Madrid confirment le rapport du

Journal des Débats sur la décision de la commission des finances espagnoles. (V. Paris.)

On lit ce qui suit dans le *Journal du Commerce d'Anvers*:

« M. de Muelenaere, et de Theux avec leurs collègues M. Ernst, l'homme probe et M. d'Huart l'homme libéral viennent de se montrer les dignes héritiers du ministère Lebeau et Rogier: le malheureux M. Cramer, l'un de nos bannis politiques, s'était hasardé à venir voir sa femme et ses nombreux enfans: nos autorités averties de son retour en ont donné avis aux ministres, et ceux-ci se sont hâtés de répondre en donnant l'ordre de commander M. Cramer à la frontière de Hollande. Ce matin M. Cramer a donc été arrêté dans son domicile et conduit en prison en attendant que la gendarmerie le transporte au lieu de son exil. Nous reviendrons demain sur cette affaire qui achève de démasquer des ministres plâtrés de dehors libéraux. Ces messieurs ne perdront rien pour attendre.

— Le *Journal du Commerce d'Anvers* dénonce un fait de détention arbitraire, qui serait fort répréhensible, si les choses s'étaient passées comme on les rapporte. Un M. F... s'étant présenté à la porte de la citadelle, y entra sans que la sentinelle ni personne y mit opposition, mais bientôt arrêté au milieu de l'enceinte, il se vit jeté dans un cachot, et après y être resté deux jours, il fut conduit dans la prison de la ville, où il fut détenu neuf jours encore, comme soupçonné d'espionnage. Il fut enfin rendu à la liberté, après un interrogatoire subi devant M. l'auditeur militaire, et duquel il ne résulta aucune charge. Ainsi, pour avoir violé une consigne, sans le savoir, voilà un citoyen qui aurait subi une détention de 11 jours. On ne saurait trop s'élever contre un tel abus d'autorité, s'il est réel. Mais nous nous plaçons à croire qu'il y avait autre chose que ce que dit le journal anversois, à charge de la personne en question. En tout cas l'autorité militaire doit prendre des mesures pour que pareille iniquité ne se reproduise plus. (Ind.)

— Le conservatoire de Liège, fournira aux fêtes musicales de Bruxelles 72 musiciens, instrumentistes et chanteurs.

— MM. J. B. Dujardin, fabricant de tabac à Tournay, et F. Lefebvre, propriétaire et négociant à Wiers (canton de Péruwelz), viennent d'adresser une pétition à la députation des états du Hainaut, à l'effet d'obtenir la concession des mines d'argent de cuivre gisantes sous une partie du territoire de la commune d'Obigies, et comprenant une étendue superficielle de 72 bonniers.

— Il est fortement question à Paris d'empêcher de côter les fonds espagnols à la bourse. Cette mesure serait adoptée aussitôt que la banqueroute de l'Espagne serait votée par les cortès.

— On évalue à 7 ou 800 millions les effets espagnols qui ont été vendus par ordre de Torero aux places de Londres, Paris, Francfort et Amsterdam avant la publication du projet financier et que le cours des rentes d'Espagne était arrivé au taux le plus élevé.

— Le *Journal des Débats* nous apprend que Paganini vit aujourd'hui ignoré dans Paris. Le spéculateur, dit ce journal, a perdu l'artiste dans l'opinion. Pour se relever de ce désordre, on lui conseille de donner un concert au bénéfice des malheureux ouvriers de St. Etienne dont l'inondation a renversé les maisons.

— Un agent de change de Lille, compromis pour une somme considérable dans des spéculations à son compte, vient de disparaître.

— Un journal de France donne des nouvelles fort curieuses sur le terrible ouragan du 26 août dernier. (V. Paris.)

— On écrit de Bouillon: « Par suite des ordres de M. le ministre-directeur de la guerre, la 2^e compagnie de discipline quittera Bouillon, le 22 et le 23 de ce mois pour se rendre à Huy, où elle tiendra garnison. On se demande ici si cette mesure est un acheminement vers l'obtention de la demande que nous avons formée depuis longtemps d'avoir en garnison un bataillon de troupe de ligne. »

On écrit de Mons, sous la date de 5 :
Hier a eu lieu en cette ville, la distribution des prix aux élèves de l'école militaire du 9^e régiment.

Cette école n'est établie que depuis l'arrivée du nouveau commandant du dépôt, c'est-à-dire, depuis 3 ou 4 mois. L'on a remarqué que sur 60 à 70 élèves, dont cette école est composée, plus des deux tiers ne savaient ni lire ni écrire, tous aujourd'hui lisent distinctement et ont une assez bonne écriture; la plupart d'entr'eux, (hormis quelques hommes arrivés long temps après les autres) connaissent parfaitement les 4 premières règles de l'arithmétique, partie dans laquelle ils ont fait le plus de progrès; quelques élèves sont mêmes déjà parvenus à la règle de trois.

Les récompenses accordées à ceux qui se sont distingués dans leurs études, consistaient en quelques ouvrages de littératures et en grades: un caporal qui a obtenu deux premiers prix, a été promu au grade de fourrier, et deux tambours, dont l'un a obtenu un premier prix, l'autre 2, ont reçu les galons de caporaux.

MM. les lieutenans Grootaers et Martin et le sergent-major d'Alcroy, ont obtenu les éloges de leur commandant, pour le zèle et l'attention qu'ils ont mis à l'instruction de leurs nombreux élèves.

On lit dans un journal: « La Prusse, jalouse de s'arrondir, vient d'acheter Birkenfeld au duc d'Oldenbourg et St-Wendal au duc de Saxe-Cobourg.

Le roi de Prusse est arrivé le 11 à Berlin, de retour de son voyage à Königsberg.

Le roi de Prusse a conféré l'ordre de l'aigle noir en brillans au prince Paskewitsch, et l'ordre de l'aigle rouge en brillans au prince Mentchicoff, amiral russe.

L'un de nos agronomes les plus distingués, M. le comte de Kerckhove d'Exaerde, vient de publier un Mémoire sur la marns trouvée dans le pays de Waas et sur les avantages que l'on peut en tirer.

M. Jobard vient de publier une brochure sur la propriété de la pensée, dans laquelle il a éclairci la question difficile des brevets d'invention, et démontré la nécessité de réviser la loi actuelle.

Le Courrier belge proteste qu'en parlant d'officiers français, il n'a pas voulu appliquer ses observations aux officiers d'état-major et d'artillerie.

On apprend que les travaux préparatoires pour l'étude et le tracé du chemin de fer de Paris à Calais sont terminés.

On lit dans un journal de Paris:

« Le fils du marquis de Calostro, l'inventeur du jeu de la Loterie, est, depuis quinze ans, garçon de café à la Lyre d'argent, taverne située à Londres dans Argylo-Rooms. Né dans le département du Lot, il fut élevé aux Thernes, près Paris: extrait de la prison de Saint-Lazare avec son père en 1789, au début de la révolution, pour être transporté en Angleterre, où il fut recueilli par l'acteur Zean. Tout bien considéré, la mauvaise fortune n'a jamais permis au fils de l'auteur de la loterie de pouvoir retirer son épingle du jeu. »

Un journal anglais trace de la fille de lord Byron le portrait suivant, empreint un peu de la manie de tout calculer avec le compas phrénologique: « La fille de lord Byron est une aimable personne, âgée actuellement de dix-huit ans. Ses tempes sont couvertes de belles tresses de cheveux noirs; son sourcil bien marqué est un modèle parfait pour un phrénologiste; elle ressemble beaucoup à son père. Les organes de la bienveillance, de l'imitation et de l'idéalité sont très-développés chez elle, ainsi que les facultés intellectuelles de la comparaison, de l'éventualité, de la localité; son œil est pénétrant et intelligent, bien qu'il ne soit pas très-grand; sa taille est au-dessus de la moyenne et bien formée; sa figure est ronde, sa bouche très-petite et sa voix très-douce. »

Mœurs anglaises. — M. Frazer, libraire de Londres, éditeur du Magazine qui porte son nom, a une assez singulière manière de répondre aux lettres qu'on lui adresse: nous disons singulière en égard à nos mœurs, car en Angleterre, la conduite de M. Frazer ne manquera pas d'approuver.

Un article du dernier cahier du *Frazer's Magazine* a violemment attaqué la conduite parlementaire et privée de M. Duncombe, membre de la chambre des communes, pour le quartier de Finsburg à Londres.

M. Duncombe irrité envoya par lord Allen, un de ses amis, une lettre de M. Frazer conçue en ces termes:

« Monsieur, je viens de lire dans votre Magazine de ce mois, une attaque aussi grossière qu'elle est fautive, de mon caractère tant public que privé. Je viens vous sommer soit d'en insérer la réfutation, aussi entière, aussi explicite, aussi publique que les calomnies dont vous vous êtes rendu l'instrument, ou de me donner la satisfaction qu'un homme bien élevé a le droit de demander à celui qui l'a aussi cruellement, aussi méchamment et fausement outragé. Mon ami lord Allen vous remettra cette lettre et recevra votre réponse. »

M. Frazer lut le billet, mais ne voulut pas donner de réponse. Aussitôt après, il se hâta d'aller trouver le magistrat; il jura entre ses mains qu'il regardait la lettre de M. Duncombe comme ayant pour objet de le porter à troubler la paix du roi, en le défiant au combat; que lui, M. Frazer, ne haïssait rien tant que les combats et les duels, et qu'en conséquence, il venait déposer sa plainte entre les mains du juge de paix.

On lança donc un mandat contre M. Duncombe, et celui-ci se hâta de se rendre devant le magistrat.

Là, après avoir entendu la lecture de la plainte, M. Duncombe fut condamné à donner une caution personnelle de 500 louis et à trouver deux cautions de 250 louis chacune, comme garantie de sa conduite future, eu égard à M. Frazer.

On lit dans l'*Echo britannique*:

« Les Turcs ont un mode d'illumination fort ingénieux, que j'ai surtout admiré pendant les dernières fêtes. Chaque soir, des figures différentes rayonnaient à la nuit sur la façade du sérail. C'était un vaisseau, le chiffre impérial, la galère du sultan à dix rangs de rames, une immense étoile, un passage du Coran, etc.; et les changemens s'opéraient quelquefois à vue pendant la même soirée. Ce genre d'illumination particulier aux Turcs pourrait fort bien être adopté par les Européens. Voici comment il se pratique:

« Un chassis de vingt à quarante pieds de haut est dressé devant le bâtiment qui doit être illuminé. Sur la traverse horizontale supérieure sont ajustées un grand nombre de petites poulies par lesquelles passent des ficelles qui suspendent, à des distances convenables, des lampes en verre disposées de manière à jeter beaucoup d'éclat.

« Ainsi suspendues, ces lampes se haussent et se baissent à volonté, en glissant le long des fils de fer qui garnissent perpendiculairement les chassis, comme la trame du tisserand. Il est facile de donner à peu de frais une grande étendue à l'illumination. La rapidité avec laquelle une figure se transforme en une autre est vraiment surprenante. Pour faciliter la métamorphose, chaque ficelle porte différentes marques qui indiquent jusqu'à quel point il faut descendre ou remonter la lampe afin de produire une nouvelle combinaison.

« On place ces chassis dans tous les lieux élevés; appliqués aux arbres, aux cheminées, aux minarets, aux clochers, ils produisent un effet merveilleux; c'est une espèce de pyrotechnie dont l'aspect, vraiment curieux, jetterait une attrayante variété dans les réjouissances publiques, et lutterait avec avantage contre l'immobilité des vers de couleurs et la monotonie du lampion. »

M. Henri Vieux-Temps. Le *Journal de Verdiers* rend compte, avec les plus grands éloges, du talent de M. Henri Vieux-Temps, dans le concert que ce jeune et célèbre artiste vient de donner en cette ville à son retour de Londres, où il a été accueilli avec une grande faveur.

Nous empruntons au même journal la lettre suivante, adressée à M. Vieux-Temps par le directeur du conservatoire de musique à Vienne:

« Monsieur, veuillez accepter mes remerciemens pour la manière originale, neuve et cependant classique, avec laquelle vous avez exécuté le concerto pour le violon, de Beethoven, au concert

spirituel d'hier, vous êtes entré tout-à-fait dans l'esprit de cette composition, chef-d'œuvre de l'un de nos grands maîtres. La qualité de son avec laquelle vous avez rendu le cantabile, l'âme que vous avez mise dans l'exécution de l'andante, la précision et la vigueur avec lesquelles vous avez joué les passages difficiles dont ce morceau abonde, tout caractérise en vous un talent supérieur; tout montre que, jeune encore et touchant presque à l'enfance, vous êtes déjà un grand artiste qui apprécie ce qu'il joue, sait donner à chaque genre l'expression qui lui est propre et ne se borne pas à étonner les auditeurs par des difficultés.

« Des talens aussi rares ont enchanté le public de cette capitale, accoutumé à entendre les plus grands maîtres, parmi lesquels vous occupez une place honorable. Poursuivez, monsieur, cette noble carrière; vous deviendrez sous peu le premier violon de l'Europe, car vous réunissez à la vigueur du coup d'archet, à l'exécution brillante des plus grandes difficultés, l'âme, sans laquelle l'art ne peut rien, le discernement qui fait qu'on saisit l'esprit du compositeur, et le goût exquis qui empêche l'artiste de se livrer aux écarts de son imagination. Continuez, dis-je, et vous fonderez une école classique qui sera le modèle de tous les véritables amis.

« Recevez, monsieur, l'assurance, etc.

« Edouard, baron de Lannoy, directeur du conservatoire de musique à Vienne.

« Vienne, 17 mars 1834. »

COMMERCE.

On lit dans le *Journal de la Belgique*:

« Depuis 1823, un service de navigation est établi entre Londres et Bruxelles, et vice versa, pour le transport des marchandises; les navires venant d'Angleterre chargent en même temps pour Anvers, où ils déposent avant tout la partie de leur cargaison destinée pour cette ville, opération qui retarde toujours l'arrivée à Bruxelles, d'abord parce que les navires doivent attendre leur tour d'expédition, et pour d'autres causes que nous nous dispensons d'énumérer.

« Les personnes qui sont à la tête de l'entreprise en question, voulant éviter tout retard dans la remise des marchandises, souvent préjudiciable aux intéressés, ont résolu d'y mettre un terme et ils viennent à cet effet établir une navigation directe entre Londres et Bruxelles, sans déchargement intermédiaire.

« Ce service, auquel seront employés les navires de notre port, le *Commerco*, le *Pelican*, le *Nephtune*, les *Trois-Frères*, la *Méduse*, le *Sans-Repos*, le *Python*, la *Belle-Alliance* et la *Sirena*, ne peut manquer d'être vu avec satisfaction; mais on ne doit pas se dissimuler que leurs propriétaires n'y trouveront peut-être pas de profit dans le principe; cependant comme il doit procurer des avantages au commerce sous le rapport de l'accélération des communications entre les deux pays, il trouvera sans doute les encouragemens dont il a besoin; les négocians, en favorisant cette voie de communication, tout en y trouvant leur compte, contribueront en même temps à donner une plus grande activité à notre navigation. Le premier navire partira de Londres lundi prochain, et il y en aura toujours un en charge dans ce port pour Bruxelles. »

On lit dans le *Moniteur de Paris*:

Il résulte d'une notification de la chambre royale des comptes, publiée à Turin le 12 juillet dernier, que l'exportation du chenevis sera désormais permise moyennant un droit de sortie de 6 liv. par quintal.

Cette mesure a été prise par suite de réclamations de M. l'ambassadeur de France à la cour de Sardaigne, motivées sur le préjudice qu'occasionnait à l'agriculture française la prohibition dont la semence de chauvre était frappée à la sortie des états sardes.

Les droits de douane du royaume de Pologne viennent d'éprouver une augmentation de 2 gros par florin, soit d'un quinzième.

L'adoption de cette mesure paraît avoir été déterminée uniquement par le besoin d'accroître le revenu public, attendu qu'elle frappe indistinctement sur toutes les marchandises, et que d'ailleurs l'impôt foncier a subi, en même temps, une augmentation semblable.

Le parlement des Iles Ioniennes vient de rétablir le monopole des grains, dont l'abolition laissait un déficit dans le trésor, sans avoir eu pour effet de diminuer le prix du pain.

Récolte des céréales. Voici le résumé d'un long article de la *Gazette d'Augsbourg* sur l'état général des récoltes des céréales en Europe, et sur les diverses mercuriales approximatives. Le degré de chaleur de cet été a été extrême et a dépassé de 6 à 8 degrés la température ordinaire. Nécessairement cette variation a exercé une grande influence sur la végétation : on peut dire que déjà le raisin était mûr en Allemagne au mois de juillet, et que l'on a maintenant des raisins meilleurs même que ceux produits à 3 degrés de plus au sud. Quand aux céréales, la végétation commençait vers la fin de février ; à la fin d'avril, ont commencé les chaleurs, et dans une semaine les progrès de la végétation ont été immenses. La Bohême, la Moravie, la Silésie et la Pologne, en général les bas-fonds, ont récolté peu de blé.

MODES PARISIENNES.

En attendant les satins satinés, véritablement parure d'hiver, nous voyons les reps brochés ; moelleux et souples, soyeux et d'un brillant affaibli par le travail façonné ; puis, les pous de soie ramagés en satin croisé, merveilleuse étoffe où de belles guirlandes parfaitement dessinées forment un montant délicat, guirlandes couleur sur couleur, demi toilette distinguée pour le jour et négligé du soir. Les léonaises à petit dessin, tissu tout laine, léger et soutenu, qui remplace les mousselines de laine.

Une jolie façon, pour les robes du soir, est un corsage décolleté, plat devant et légèrement froncé dans le dos. On y place une espèce de châle arrondi et relevé sur l'épaule par nœud en ruban qui se retrouve au milieu de la poitrine. On fait aussi des pélerines tout à fait décolletées, tombant rondes dans le dos à la taille, et croisant par devant en petits pans dégagés sous la ceinture. Pour les robes de demi-toilettes, on garnit ces pélerines en plissé de ruban.

Il paraît que les volans ne seront pas abandonnés après les quelques essais qui ont été faits cet été. Nous avons eu des robes de mousseline de laine, à garnitures festonnées en soie demi-ronde, de la couleur la plus voyante des dessins imprimés. Voici une idée qui a été conçue pour empêcher les poids des garnitures d'entraîner la jupe, déjà facile à s'affaisser. On fait la robe de mousseline de laine comme une robe simple, puis, exactement sur la même longueur, une autre pour dessous, en taffetas ; celle de dessus un peu plus longue que l'autre, plus longue seulement de quelques lignes ; puis on pose le volant en cousant ensemble les deux jupes, de manière à ce que l'étoffe ne tende pas précisément sur l'autre, et joue, au contraire, faiblement ; par ce moyen on comprend comment la mousseline de laine reste bouffante et conserve de la légèreté.

VILLE DE LIEGE.

Une nouvelle école gratuite de filles et une école gardienne vont être établies au local Ste Barbe, Outre-Meuse.

Le personnel de ces écoles se composera, savoir : Pour l'école de filles : d'une directrice, d'une première secondante et d'une deuxième secondante.

Pour l'école gardienne : d'une première et d'une seconde surveillante.

Les appointemens de chacune sont fixés ainsi qu'il suit :

La directrice,	frs. 740 74
Plus le logement, le feu et la lumière.	
Chacune des deux secondantes,	476 20
La première surveillante,	317 46
La deuxième surveillante,	264 55

Les personnes qui croiraient pouvoir remplir l'une ou l'autre de ces places sont invitées à adresser dans le terme d'un mois, leur demande au secrétariat de la régence en l'appuyant de certificats de capacité et de moralité.

Liège, le 13 septembre 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

La régence procédera, le lundi 22 du courant, à midi, à la VENTE par adjudication publique, des MATÉRIAUX provenant de la démolition de la maison du sieur Jacquet, située sur la place de l'Université.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance. Liège, le 16 septembre 1834.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 18 septembre.

Naissance : 4 fille.

Mariages 9, savoir : entre François Lamb. Vitrée, journalier, rue Chaffour, veuf de Marie Aldegonde Ernotte et Barbe Grégoire. — François Joseph Crahay, journalier, à Forêt, et Marie Thérèse Joseph Deprest, journalière, sur la Fontaine. — Pierre Joseph Sluse, menuisier, faubourg Sainte-Marguerite, et Anne Cath. Heine, journalière, même faubourg. — Beauduin Englebert, journalier, en Nassarue, et Josephine Jamolet, journalière, rue des Rew.s. — Jean Courard, briquetier, faubourg Ste. Walburge, veuf de Marie Thonard, et Marie Jadot, journalière, même faubourg. — André Victor Paquay, tailleur, derrière le Palais, et Louise Lambertine Braquet, blanchisseuse, au Potay. — Auguste Henri Joseph Matbelot, instituteur, rue Pont de Pierres, et Marie Constance Elisabeth Lekeu, négociante, sous la Grande-Tour. — Pierre Joseph Volant, cocher, rue Hors-Château, et Marie Lambertine Prion, couturière, rue devant St. Thomas. — Godefroid Noël Joseph Warnier, distillateur, rue Porte aux Oyes, et Anne Marie Cath. Lezin, domestique, rue des Mineurs.

Décès 4 garçon, 4 filles, 4 homme, savoir : Philippe Léonard Jos. Bouby, âgé de 68 ans, juge de paix des cantons Sud et Ouest, rue Saint-Jean en Isle, époux en 2^e noces de Marie Jne. Lahaut.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES d'OIES à *na Campagno*, faubourg Ste. Walburge. 315

La BELLE FERME de l'ABBAYE de ROLDUC, sise à KERKRADE, province de Limbourg, ayant été surenchérie d'un vingtième, elle sera VENDUE définitivement et à la folle enchère le 29 du courant, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'ancienne Abbaye. Elle consiste en beaux bâtimens construits en pierres et briques et couverts en ardoises, le tout dans le meilleur état. L'exploitation consiste en 404 bonniers métriques d'un seul gazon, en vergers, prairies et terres de première classe. 535

MAISON A SURENCHÉRIR.

La maison n° 636, située à Liège, rue de la Pommelette, a été AJUGÉE publiquement, moyennant la somme principale de 8,000 francs, par acte passé le 18 septembre 1834, devant M^e PARMENTIER, notaire à Liège, au bureau de la justice de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la dite ville. Dans la huitaine de la Vente, on peut faire une Surenchère d'un 10^e sur le dit prix d'adjudication. S'adresser au dit notaire.

Un DOMESTIQUE, muni de bons certificats sachant panser les chevaux et conduire la voiture, peut se présenter place St. Pierre, n° 872, à Liège. 559

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long, 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers. S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 23

ON DEMANDE A LOUER pour le 1^{er} octobre prochain, un APPARTEMENT ou une MAISON avec écurie. S'adresser au bureau cette de feuille sous les lettres P. C. 284

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est le plus puissant des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage : elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonie des gencives, les aphtes, les ulcères ; elle est merveilleuse pour le scorbut, non seulement comme remède, mais encore comme préservatif ; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante ; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peu de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la faire préférer à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille P. J. LEBRUN.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de la veuve Lhonneux, demeurant rue Lulay des Fèves, n° 111, tendante à faire construire un four dans son jardin ; arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient à s'y opposer aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 16 septembre 1834. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège : le secrétaire, DEMANY.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

PROVINCE DE LIÈGE. — Travaux publics.

Avis. — Samedi, 20 septembre 1834, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de la commission des actionnaires et de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères :

1^o Des travaux d'entretien à exécuter sur la première partie de la route de Huy à Tirlémont, jusqu'au premier novembre 1835.

2^o Des travaux à exécuter, en deux lots sur les routes provinciales depuis le premier octobre 1834 jusqu'au 30 avril 1838.

On peut prendre connaissance des devis d'après lesquels il sera procédé à cette adjudication, à l'hôtel du gouvernement à Liège et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, Liège, le 12 septembre 1834.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois : 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société de gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employés pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8 ordinaire.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

COMMERCE.

Fonds anglais du 16 sept. — Consol. 90 5/8 0/0. — Belge 00 0/0, holland. 51 5/8, Portug. 81 1/8. Esp. cortés 53 0/0

Bourse de Vienne du 9 sept. — Métalliques, 98 5/8 0000. Actions de la banque 1238 0/0.

Bourse de Paris, du 17 sept. — Rentes, 5 p. 101 5/8 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 76 00, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Reutes de Naples, 93 25, fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 33 0/0 ; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 101, 35 0/0 ; fin cour., 00 0/0 ; 3 p. 101, 25 7/8 ; fin cour., 00 0/0 ; différée 00 0/0. — Cortés, 42 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0 ; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 94 1/4 fin cour., 100 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 17 sept. — Dette active, 51 3/8 Dito, 98 1/8 0/0. — Bill. de change, 22 1/16. — Oblig. du Syndicat, 89 3/4 0000. — Dito, 72 7/16 0/0. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 0/0. Dito de 1828, 104 0/0 0000 — Inscript. russes, 67 7/8 0000. — Empr. russe 1831, 97 7/8 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 10 7/16 0/0. — Oblig. mét. Autriche, 98 1/4 0000 — Lots chez Gollais, 0/00. — Oblig. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 00 0/0. — Cortés, 42 0/0 00. — Dito Grec, 0 — Oblig. de Pologne, 117 0/0.

Bourse d'Anvers, du 18 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 1/2 perte.	A	
Londres.	12 07 1/2	A 12	A 47
Paris.	47 7/16	P 47 1/8	47
Francfort.	36 3/16	A 36 0/0	35 7/8
Hambourg.	35 3/8	A 35 3/16	A 35 1/8

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 0/0. Id. de 41 1/2 P. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill. 1/4 A 0. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0000. *Hollande.* Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 P. *Espagne.* Guebba, 32 1/2 33 1/4 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 37 38 1/4 36 1/2 0/00. — Idem dette rée, 11 3/4 et A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

600 balles café Brésil, à 30 1/2 cents, cons. 150 balles café St. Domingue, à 29 1/2 cents, cons. Environ 600 caisses sucre Havane blond, de fl. 17 à 17 1/4, ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 17 septembre.

Le koff norvégien Wenskap, c. Holst, v. d'Holmerström, ch. de bois.

Le koff oldenbourgeois, Broederschap, c. Greven, v. Bergen, ch. de stockvisch et huile de poisson.

Le koff kniphanser Vriendschap, c. Arends, v. de Tonnigen, ch. de café, sel, etc.

Bourse de Bruxelles, du 18 sept. — Belgique. Dette active 51 1/4 P. Empr. 24 mill., 98 0/0 0. — Hollande. Dette active 50 3/4 0 — Espagne Gueb., 34 0/0 00. Perpétuelle Anvers 4 p. 101, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 101, 37 1/4 A. Id. Paris 3 p. 101, 26 0/0 A. Cortés à Lond., 42 0/0 P. Dette diff. 12 0/0

Prix des grains au marché de Liège du 18 sept.

Froment vieux l'hectolitre,	14 francs 7/8 cent.
Seigle, id.	8

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.